

Le rapport qui suit peut être imprimé, rempli et acheminé à la division de gestion des risques du ministère des Finances à Iqaluit au 867-975-5845.

Signalement de perte matérielle

À remplir dans **TOUS** les cas de perte, vol, dommage ou destruction de biens dont le gouvernement est propriétaire, locataire ou dont il a la garde, sauf les véhicules automobiles.

Si le montant estimé des pertes ou des dommages dépasse 100 000 \$, signalez-le immédiatement au service de gestion des risques du ministère des Finances à Iqaluit, soit par téléphone au 867-975-5825, par télécopieur au 867-975-5845 ou par courriel à riskmanagement@gov.nu.ca.

Personne rédigeant le rapport	
Nom :	Titre :
Téléphone :	Ministère :
Localité :	Région :

Nature de l'incident	
Date de l'incident :	Heure :
Emplacement (soyez précis) :	
Description de l'incident :	

Description du bien et des dommages
N° d'identification du bien du GN :
Description du bien :
Propriétaire :
Comment l'incident s'est-il produit?
Description des dommages :
Estimation du coût de réparation ou de remplacement :

Nom du 1 ^{er} témoin :	Nom du 2 ^e témoin :	Nom du 3 ^e témoin :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :	Téléphone :

Ce formulaire
Date de rédaction de ce rapport :